



Moniteur belge

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



20050302

03 AVR. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0451 393 458

Nom

(en entier) : GOBERT IMMO

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Boulevard d'Ypres 39 - 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Démission

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires s'est tenue le 30 décembre 2019 et a décidé ce qui suit :

"

1. Démission

Le Président propose la démission de Monsieur Hubert GOBERT, domicilié à 7061 Thieusies, Rue de Sirieu 260, de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 31 décembre 2019 et de lui donner pleine et entière décharge pour son mandat.

L'Assemblée accepte sa démission et adopte cette résolution à l'unanimité des voix.

2. Pouvoirs

Le Président propose de donner ici mandat à Monsieur Thierry Blondiau, gérant de Thierry Blondiau & Cie Sprl (N.E. 0431.183.509) dont le siège social est sis chemin du Prince, 424 à 7050 Masnuy-Saint-Jean en agissant seul ou avec pouvoir de substitution, pour déposer le présent procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire au greffe du tribunal de l'Entreprise.

De plus, le mandataire mentionné ci-dessus sera autorisé à procéder à toute publication au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires I et II) et à effectuer toutes modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques relatives à la présente résolution.

L'Assemblée accepte et adopte à l'unanimité cette résolution. "

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).